

LE TAUX D'INFLATION

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances comment il peut prédire un taux d'inflation de 7 p. 100 alors que d'après les chiffres publiés par Statistique Canada, l'indice général des prix de gros a progressé de 1.2 p. 100 de janvier à février, c'est-à-dire en un seul mois, alors qu'y a 12 mois dans une année.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'ai déclaré au moment de la publication de ces statistiques qu'il y a eu certaines augmentations non prévues pour le mois de mars à cause de l'augmentation des prix du pétrole, mais que nous avons prévu une augmentation plus considérable pour le mois de mars que pour le mois de février. Nous n'avons pas changé nos prévisions pour l'ensemble de l'année parce que nous avions déjà prévu que nous allions nous heurter à un problème durant le mois de mars.

[Traduction]

M. Clarke: Le ministre serait-il disposé à envisager de diminuer le taux d'expansion de la Banque du Canada?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, le taux d'expansion de la masse monétaire varie entre 7 et 11 p. 100. Il a été réduit considérablement au cours des deux dernières années. Je crois que c'est là un taux qui peut accommoder 5 p. 100 de la croissance économique en plus de l'inflation que nous prévoyons.

* * *

[Traduction]

LES PIPE-LINES

LE PIPE-LINE DE L'ALASKA—LE PROLONGEMENT DE LA VOIE FERRÉE DU NORD

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au vice-premier ministre dont relève le projet de construction du pipe-line de l'Alaska. Peut-il dire si les représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique ont fait des démarches officielles à propos du prolongement de la voie ferrée à partir de Fort Nelson?

Sauf erreur, le premier ministre de cette province a annoncé qu'il connaîtrait la décision dans six semaines et qu'il avait demandé officiellement de l'aide au gouvernement fédéral afin de maintenir cette ligne en activité dans le Nord et d'agrandir le réseau. Le vice-premier ministre pourrait-il dire s'il a effectivement été sollicité et, dans l'affirmative, quelle est la somme réclamée?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré vendredi dernier deux représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique pour discuter certaines dispositions d'une convention que le gouvernement du Canada et celui de

Questions orales

la Colombie-Britannique pourraient signer relativement à l'application des dispositions de l'accord sur le pipe-line interdisant la discrimination.

Les représentants de la Colombie-Britannique ont formulé un certain nombre de propositions. Nous entendons tenir d'autres réunions analogues, et je n'ai pas l'intention pour le moment de révéler la teneur de ces propositions, du moins sans avoir eu des entretiens directs avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, la Colombie-Britannique a-t-elle demandé de l'aide en matière de transports avant la signature du traité définitif, soit au moment des négociations entre le gouvernement fédéral et les États-Unis au sujet du tronçon du pipe-line de l'Alaska situé sur le territoire de cette province, compte tenu de la décision incluse dans le traité initial sur la route de l'Alaska? La Colombie-Britannique a-t-elle présenté une demande en ce sens?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, avant de conclure l'accord avec les États-Unis, nous avons eu des discussions avec la Colombie-Britannique, et si le député veut bien se donner la peine de lire l'accord, il y trouvera en annexe les engagements pris par les divers gouvernements provinciaux quant au principe de non-discrimination. La condition ou la réserve préconisée par le gouvernement de la Colombie-Britannique portait, si je me souviens bien, sur les modalités d'exécution de ses propositions.

Il est donc vrai qu'avant la conclusion de l'accord, il nous a fait connaître, en termes généraux, sa position quant à la nature de l'accord que le Canada devrait signer.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le vice-premier ministre peut-il nous dire à ce moment-ci si le gouvernement accordera une aide quelconque pour faire face à ce très grave problème qui existe dans le nord de la Colombie-Britannique? Accordera-t-il un certain montant d'aide, éventuellement inférieur à celui qui a été demandé? Le ministre peut-il au moins nous donner sa parole que le gouvernement fédéral fournira un appui financier à cette ligne ferroviaire, étant donné qu'elle servira au transport du tuyau utilisé pour le pipe-line et qu'elle constituera donc un élément important et essentiel de la construction? Le fédéral estime-t-il que cette question relève de lui, du moins en partie?

● (1422)

M. MacEachen: Si on a besoin de moyens de transport pour effectuer les travaux de construction du pipe-line, nous envisagerons peut-être de les fournir aux frais de la société qui construit le pipe-line, mais celle-ci doit en avoir absolument besoin; les frais d'installation seraient alors ajoutés directement au coût du pipe-line et inclus par la suite dans les frais de service exigés des consommateurs. Mais il faudrait étudier chaque dépense engagée sur le plan du transport, par rapport au programme d'exécution de la société, pour savoir si ces frais pourraient être ajoutés directement au coût du pipe-line.